

ORGANISATION GENERALE

A compter de cette saison, tout club qui ne sera pas à jour de ses obligations financières vis-à-vis de la Fédération et/ou du Comité Régional Nord Pas de Calais de Natation, verra sa ré-affiliation bloquée jusqu'à l'apurement de sa dette.

TARIFS

AFFILIATION FEDERALE : 390 €

Elle se fait en ligne sur Extranat, avant le : Lundi 30 Novembre 2015.

Le paiement s'effectue **uniquement** par Carte Bancaire,
Passé cette date le montant de l'affiliation sera de **480 €**.

ABONNEMENT REGIONAL : 125 €

Le montant de ce règlement doit être envoyé au Secrétariat du Comité Régional en début de saison sportive, et en tout état de cause avant la première compétition à laquelle le club veut participer.

Le chèque est à libeller à l'ordre de : Comité Régional FFN 59/62 avant le **mardi 1^{er} décembre 2015**.

LICENCES

Afin que toutes les performances réalisées soient validées, il est nécessaire que les nageur(se)s engagés(es) en compétition ainsi que les officiels soient licenciés(es).

Les renouvellements, ainsi que les nouvelles demandes de licences se font après avoir affilié le club, et avoir validé la demande des trois licences obligatoires: celles du Président, de la Secrétaire et du Trésorier.

TARIF 10 ANS et moins (2005 et après)	23,00 €
11 ANS et plus (2004 et avant)	34,50 €

La facture éditée par Extranat accompagnée du chèque correspondant libellé à l'ordre de : Comité Régional FFN 59/62 doit être envoyée le jour même à **Madame Thérèse VAYSSE** sous peine de voir différer la date de validation :

**Les Jardins de Maquetra
5, rue de Maquetra
62 280 SAINT MARTIN BOULOGNE**

TRANSFERTS

Athlètes de Haut Niveau :

Dédommagement des structures formatrices .

Licences FFN vers licences FFN

- Français :

La répartition financière pour ces sommes est : 50% pour la FFN, 50% pour le club quitté, dans le cadre du dédommagement des structures formatrices.

Licence FFN vers une licence FFN

Liste	ELITE	MSS	10 000.00 €
Liste	SENIORS	MSS	5 000.00 €
Liste	JEUNES	MSS	2 000.00 €
Liste	ESPOIRS	FFN	1 000.00 €

Ces tarifs sont établis sur la base des critères sportifs demandés lors de l'inscription sur les listes du Ministère.

Consulter le Spécial Règlements FFN pour de plus amples renseignements.

- Non sélectionnables :

Licencié ayant participé à une épreuve internationale durant les deux dernières années :

10 000.00€

Licencié ayant participé à un championnat national dans son pays durant les deux dernières années : 5 000.00 €

L'intégralité de la somme revient à la FFN.

Informations diverses :

- Toutes les informations relatives aux compétitions seront consultables sur le site du Comité Régional: <http://nordpasdecalais.ffnatation.fr> pour l'ensemble des disciplines.
- Les autorisations de déplacements font l'objet d'une demande uniquement si les compétitions concernées ne sont pas inscrites au programme sportif National, Interrégional, Régional ou Départemental.
- Les stages font obligatoirement l'objet d'une déclaration auprès de la Direction de la Jeunesse et des Sports du département dont dépend le club (déclaration d'accueil collectif des mineurs). Cette déclaration peut être effectuée via le site de la Direction de la Jeunesse et des Sports : <http://extranet.jeunesse-sports.gouv.fr/tam/identification.aspx>

Ces demandes ou copies de déclarations doivent être envoyées au Secrétariat du Comité Régional.

- Toute organisation hors programme (exemple: meeting de club) doit faire l'objet d'une demande d'organisation à transmettre au Secrétariat du Comité Régional.
- Toute commande faite auprès du Secrétariat du Comité Régional de Natation doit être accompagnée du chèque de règlement.
- Les inscriptions aux formations d'Officiels se font sur les imprimés de l'ERFAN, téléchargeables sur le site Internet du Comité Régional (rubrique ERFAN – formation des Officiels). Ils sont spécifiques à chaque discipline et doivent être envoyés obligatoirement avant la date limite.

L'Agent de Développement se chargera de transmettre les copies aux formateurs des différentes disciplines, afin que ceux-ci puissent accepter le candidat le jour de la formation.

Aucune inscription sur place le jour de la formation ne sera acceptée.

- Pour la validation des cartes d'officiels des instructions nouvelles sont en cours de réflexion et vous seront communiquées dans les plus brefs délais.

Compétitions Régionales

Pour l'ensemble des disciplines aucun engagement ne sera pris en compte hors date et sans le chèque de règlement (cachet de la Poste faisant foi)
Aucun engagement ne respectant pas les règlements ne sera accepté.

Natation Course

Les engagements sont à réaliser sur www.Extranat.fr en respectant la période d'engagements.

Le chèque qui valide les engagements doit être libellé à l'ordre du Comité Régional 59/62 et expédié au Secrétariat du Comité Régional **uniquement** accompagné de la facture.

Natation Synchronisée

**Les engagements sont à envoyer par mail en respectant la date limite à l'adresse :
chantal.vassaux0763@orange.fr**

Le chèque qui valide les engagements doit être libellé à l'ordre du Comité Régional 59/62 et expédié chez Madame Chantal VASSAUX, 51 rue du Berry 59 700 MARCQ EN BAROEUL accompagné du récapitulatif des engagements.

REMBOURSEMENT des frais kilométriques

Sur la base du tarif en vigueur : 0,35 €

Ces remboursements concernent:

Les juges Arbitres de Natation Course désignés sur les compétitions régionales.

Les juges Arbitres de Natation Synchronisée désignés sur les compétitions régionales quand le club d'appartenance de l'Officiel n'a aucune nageuse engagée.

Pour ces Officiels précités un forfait de 16,50 € est appliqué. (si le nombre de Kms n'atteint pas 48, la somme remboursée est automatiquement de 16,50 €)

Les membres du Comité Directeur qui se déplacent dans le cadre de leur fonction d'élu ainsi que toute personne chargée d'une mission par le Comité Directeur, sont indemnisés en fonction du kilométrage réellement parcouru (Itinéraire Michelin).

Les déplacements éloignés hors région doivent se faire en train.

ADRESSES UTILES

<p>COMITE REGIONAL DE NATATION 59/62 Château VANDERHAEGEN – 72 Rue Nationale 59 700 MARCQ EN BAROEUL Téléphone : 03 20 15 91 86 Télécopie : 03 20 06 54 32 Web : http://nordpasdecals.ffnatation.fr E-mail: comite-regional-natation-npdc@wanadoo.fr Engagements Natation : natation59-62@wanadoo.fr</p>	<p>ERFAN Château VANDERHAEGEN – 72 Rue Nationale 59 700 MARCQ EN BAROEUL Téléphone : 06 77 27 79 98 Web : http://nordpasdecals.ffnatation.fr E-mail: erfan59-62@wanadoo.fr</p>
<p>Comité Départemental Nord de Natation Benjamin MERCIER 13 Les Bruyères 59 510 FOREST SUR MARQUE Téléphone : 06 87 82 07 41 ***** Catherine RUSSE 36 rue de Rennes- 59200 TOURCOING ***** Engagements: natation.course@nordnatation-ffn.net Web: abcnatation.com/natation/npdc/59/</p>	<p>Comité Départemental Natation Pas-de-Calais Maison des Sports du Pas-de-Calais 9, Rue Jean Bart 62143 ANGRES Tél: 03.21.72.67.69 Fax: 03.21.72.67.16 E-mail: comite@cd-natation62.com Compétitions : competitions@cd-natation62.com Web: www.cd-natation62.com</p>
<p>Patrice PAYEN 158 rue Pierre Mendés France 59 279 LOON-PLAGE Téléphone : 03 28 21 31 28 – 06 72 50 22 14 Email : patrice.payen@wanadoo.fr</p>	<p>Yves GUDIN Quartier Piolard – Route de Malaucène 84 110 CRESTET Téléphone : 06 40 12 40 58/ 04 90 28 18 30 Email : mapoule@wanadoo.fr</p>
<p>Thérèse VAYSSE Les Jardins de Maquetra - 5 rue de Maquetra 62 280 SAINT MARTIN BOULOGNE Téléphone : 03 21 80 88 11 – 06 79 83 90 51 Email : theresevaysse@hotmail.com</p>	<p>Chantal VASSAUX 51 rue du Berry 59 700 MARCQ EN BAROEUL Téléphone : 06 12 23 79 87 Email : chantal.vassaux0763@orange.fr</p>
<p>Gilbert VAN STALLE 5 rue Aristide 59 493 VILLENEUVE D'ASCQ Téléphone/Fax : 03 20 84 16 31 Email : com.wp.npdc@wanadoo.fr</p>	<p>Fédération Française de Natation 14, rue Scandicci - 93508 PANTIN Cedex Téléphone: 01 41 83 87 70 – Fax: 01 41 83 87 69</p>